

COMMUNE DE LOCMIQUELIC

Commission Urbanisme et Patrimoine
Sécurité routière
Vie quotidienne - Mode de déplacement
Environnement Développement durable - Travaux de voirie
DU 13 MAI 2026 à 18H00

Ordre du jour :

1. Élection du vice-président de commission Urbanisme,
2. Subventions aux associations à but environnemental,
3. Opération d'aménagement urbain sur l'OAP n°2 «Lann Er Berenn EST » : choix du prestataire,
4. Création de la dénomination du chemin « Park Er Loch »,
5. Morbihan Énergies : conventions pour l'enfouissement des réseaux rue de la Mairie,
6. Questions diverses.

1. Élection du vice-président de commission Urbanisme

Le Président de la Commission étant implicitement Monsieur Éric PATUREL, L'élection du vice-président doit se faire avant l'ouverture des débats.
Vote à main levée.

Exposé :

Suite à l'exposé général du sujet par Patrice FORTIER, le seul candidat à s'être proposé pour cette élection a été Monsieur Jean-Claude GUIDAL. Le vote de l'assemblée a confirmé sa nomination à cette fonction – vote à l'unanimité.

2. Subventions aux associations à but environnemental

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.
Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 31 janvier 2026 sous peine d'être refusés.
Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

NATURE ET ENVIRONNEMENT

Nature et Environnement	Proposition 2026
Association Trisk'Ailes	100,00 €
Observatoire du plancton	600,00 €
Eaux et rivières	100,00 €
Les mains dans le sable	100,00 €
Montant TOTAL	900,00 €

Il est proposé :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-dessus,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 65 748 du Budget Commune 2026

Suite à l'exposé général du sujet par Patrice FORTIER, aucune objection ou observation n'a été soulevée autant sur les bénéficiaires que sur les montants alloués.

Ce sujet a alors reçu une validation générale.

3. Opération d'aménagement urbain sur l'OAP n°2 «Lann Ar Berenn EST » : choix du prestataire

Exposé :

Dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, le secteur d'urbanisation aux abords du complexe sportif avait fait l'objet d'une convention de prestation avec Lorient Agglomération par délibération du 07 décembre 2023.

Ce site a fait l'objet d'une étude interne qui a permis de déterminer les grandes lignes du projet urbain de développement de l'habitat souhaité par la Commune.

Six aménageurs / promoteurs (*Polimmo, IFI aménagement, Acanthe, Le Bec Promotion, Cogedim et Greencity*) ont été sollicités à l'occasion d'un appel à manifestation d'intérêt en vue d'urbaniser les parcelles et de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°2 intitulé « **Lann Ar Berenn EST** ».

Chaque aménageur / promoteur a remis une offre présentée en commission d'urbanisme le 09 avril 2025.

Le choix définitif du programme de l'aménageur **Greencity** a été opéré lors de la commission urbanisme du 20 mai 2025.

Le programme propose un bâtiment de 19 logements en accession, un bâtiment de 19 logements sociaux et 19 terrains à bâtir sur une emprise foncière du domaine privé communal de **12 614 m²** (*incluant les parcelles BH 408, BH 406, BH 410, BH 412, BH 385, BH 387, BH 204, BH 203, BH 198, BH 389, BH 468, BH 209, BH 210, BH 216*) pour un montant de **1 200 000€ nets vendeur**.

Le service des Domaines a émis un avis favorable pour une cession globale des terrains au prix de 670 000€. La conclusion de la vente sera conditionnée à l'obtention du permis d'aménager purgé de tout recours.

Afin que la société Greencity puisse engager les études et déposer un permis d'aménager, il est proposé d'approuver le choix de cet opérateur et de décider la conclusion d'un compromis de vente des parcelles ci-dessus mentionnées.

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis des Domaines en date du 25 mars 2025,

Vu les avis des commissions « urbanisme et patrimoine, sécurité et sécurité routière, vie quotidienne, mode de déplacement, environnement, développement durable, travaux et voirie » des 09 avril 2025 et 20 mai 2025,

Il sera proposé :

- d'approuver le choix de la candidature présentée par Greencity pour aménager et urbaniser l'OAP n°2 « Abbé Tréhin - Lann Ar Berenn EST »,
- d'approuver la cession desdites parcelles d'une contenance totale de 12 614 m² à Greencity au prix de 1 200 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les compromis et actes de vente,
- de préciser que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur et que les parcelles susvisées figurent à l'actif du Budget communal sous le n°2000 T 001.

Suite à l'exposé général du sujet par Patrice FORTIER, Éric PATUREL a retracé les grandes lignes du déroulé de ce dossier. Il a également apporté les précisions utiles sur les nombres et types de logements construits. Un petit échange s'est ouvert sur les voies d'accès, l'environnement végétalisé et les considérations paysagères. Néanmoins, aucune objection majeure n'a été soulevée.

Ce sujet n'ayant soulevé ni opposition, ni observations particulières et il a reçu une validation générale.

4. Création de la dénomination du chemin « Park Er Loch »

Exposé :

Conformément à l'article L.2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, le Conseil Municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation.

Les consorts THOMAS ont sollicité la dénomination de la voie accédant à leur propriété au bout du chemin.

Il convient pour faciliter la fourniture de l'ensemble des services publics, tel que les secours, la connexion aux réseaux, la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est proposé de créer la dénomination suivante :

« Chemin Park er Loch »

avec la traduction en breton

« Hent Park er Loc'h »

Il est proposé :

- d'adopter la dénomination de «chemin Park er Loch»
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette création.

Suite à l'exposé général du sujet par Patrice FORTIER, un court échange s'est ouvert afin d'apporter les précisions utiles à la bonne localisation de ce chemin.

L'intérêt de la démarche est apparu évident pour toute l'assemblée et n'a soulevé aucune objection particulière. Ce sujet a reçu une validation générale.

5. Morbihan Énergies : conventions pour l'enfouissement des réseaux rue de la Mairie

Exposé :

	Coût des travaux HT	Subvention exceptionnelle	Reste à charge	Participation Morbihan Energie		Contribution commune	
Réseau électrique	183 910€ HT	140 000€	43 910€ HT	65%	28 541,50€ HT	35%	15 368,50€ HT
Réseau éclairage public	71 940€ HT		71 940 €HT	30%	21 582€ HT	70%	50 358€ HT
Réseau Télécom	38 290€ HT		38 290€ HT	0%	0€	100%	38 290€ HT
TOTAL	294 140€ HT	140 000€			50 123,50€ HT		104 016,50€ HT
			190 123,50€ HT				

Suite à l'exposé général du sujet par Patrice FORTIER, un long échange s'est ouvert sur le déroulé, le phasage et l'intérêt financier de ces travaux.

Patrice FORTIER a argumenté le fort intérêt financier de cette opération qui s'est présentée comme une opportunité à ne pas laisser passer. Une fois saisit cette opportunité, Patrice FORTIER, appuyé de Jean-Claude GUIDAL, a explicité les nombreuses démarches techniques amont de finalisation et d'optimisation des travaux afin de réduire la gêne occasionnée, en plus des travaux d'assainissement en cours, mais aussi, et surtout, de l'optimisation financière afin de demeurer dans une enveloppe budgétaire acceptable pour la Commune.

Une fois réuni l'ensemble de ces critères, la Commune se serait refusée une opportunité unique à ne pas valider cette offre de Morbihan Énergies.

L'intérêt de la démarche est apparu pertinent pour toute l'assemblée et n'a soulevé aucune objection particulière.

Ce sujet a reçu une validation générale.

6. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été soulevée lors de la Commission.

